

Session 2025

Note à l'attention des **assistants maternels** pour le **renouvellement de l'agrément**

Intitulé de l'examen : **CAP Accompagnant éducatif petite enfance EP1, EP3**
pour l'acquisition de l'agrément assistant(e) maternel(le) code 3320M

Modalités : épreuves ponctuelles terminales

1. RAPPEL SUR L'INSCRIPTION

Inscriptions courant Octobre-novembre.

Sur le site : www1.ac-grenoble.fr – rubrique Examens/Examens de la voie professionnelle/CAP

A la fin de votre inscription, vous devrez cliquer sur le bouton Visualiser/Imprimer pour éditer votre **récapitulatif d'inscription** (également disponible dans votre espace Cyclades Mes Documents). Vous devrez ensuite l'imprimer, le vérifier, le dater, le signer et le déposer en ligne sur votre espace cyclades.

2. CONDITIONS POUR POUVOIR S'INSCRIRE A LA FORMULE RESTREINTE EXAMEN (3320M)

La formule restreinte du CAP AEPE, codé CAP 3320M, **est réservée aux assistants maternels pour le renouvellement de leur agrément.**

Cette formule restreinte implique que :

- le candidat ne peut pas faire valoir de dispenses d'épreuves ;
- le candidat doit être **titulaire d'un agrément d'assistant maternel** délivré par le département ;
- le candidat doit **avoir réalisé, au moment de l'inscription, la formation de 120 heures** prévue par l'article D421-44 du code de l'action sociale et des familles.

Sans ces deux documents,

**vous ne pouvez pas vous inscrire à la formule restreinte de
l'AEPE (codé 3320M)**

3. VOS EPREUVES

Pour le renouvellement de votre agrément, vous aurez deux épreuves à présenter :

3.1- LA SOUS-EPREUVE EP1A « ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT ».

Epreuve orale (25 minutes) : exposé d'environ 5 minutes (par fiche) suivi d'un entretien d'environ 15 minutes

OBJECTIFS DE L'EPREUVE :

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte,
- Adopter une posture professionnelle adaptée,
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné,
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant,
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages,
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

A FAIRE POUR CETTE EPREUVE :

Pour cette épreuve, vous devez réaliser **deux fiches** (Cette épreuve s'appuie sur votre expérience professionnelle auprès des enfants de 0 à 3 ans) :

- 1 sur la réalisation d'un soin du quotidien
- 1 sur l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

POUR VOUS AIDER :

Les deux fiches présentent le contexte d'intervention et décrivent les activités. Elles comportent une page recto verso au maximum, sans annexe, dactylographiée.

Votre nom (nom de jeune fille) ainsi que votre prénom doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche. Chaque fiche doit avoir l'intitulé suivant :

- Fiche 1 : réalisation d'un soin du quotidien ;
- Fiche 2 : accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

ATTENTION : Les deux fiches sont à apporter le jour de l'épreuve en double exemplaire (un exemplaire par membre du jury, vous pouvez également prévoir un exemplaire supplémentaire pour vous).

En l'absence de l'ensemble des fiches, le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve et se verra attribuer zéro à cette épreuve.

3.2 - L'épreuve EP3 « Exercer son activité en accueil individuel ».

Epreuve orale (25 minutes) : exposé d'environ 10 minutes suivi d'un entretien d'environ 15 minutes

OBJECTIF DE L'ÉPREUVE :

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

A FAIRE POUR CETTE ÉPREUVE

L'épreuve orale s'appuie sur un dossier écrit intitulé PROJET D'ACCUEIL. Ce dossier n'est pas noté.

Vous avez le choix entre :

- Soit élaborer le jour de l'épreuve un projet d'accueil à partir d'un ensemble documentaire qui vous sera fourni. Le temps de préparation dans cette situation sera alors de 1 h 30.
- **Soit réaliser un dossier intitulé projet d'accueil qui prend appui sur votre expérience professionnelle.**

CE CHOIX AU MOMENT DE L'INSCRIPTION EST DEFINITIF

POUR VOUS AIDER (uniquement si vous réalisez le projet d'accueil)

Votre nom (nom de jeune fille) ainsi que votre prénom doivent apparaître lisiblement en haut de votre projet / **5 pages (recto) au maximum, dactylographiées.**

ATTENTION : **le projet d'accueil est à apporter le jour de l'épreuve en double exemplaire** (un exemplaire par membre du jury, vous pouvez également prévoir un exemplaire supplémentaire pour vous).

En l'absence du projet d'accueil, le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve et se verra attribuer zéro à cette épreuve.

Récapitulatif des pièces à fournir :

A déposer sur votre compte Cyclades (compte que vous avez créé lors de votre inscription) au plus tard le 15 novembre 2024 :

- Récapitulatif d'inscription recto-verso complétée et signée
- Carte d'identité recto-verso
- Photocopie de l'agrément du département
- Attestation de formation de 120 heures, délivrée par le département ou l'organisme de formation délégataire (article D421-44 du code de l'action sociale et des familles)

A apporter le jour des épreuves :

Pour l'épreuve EP1 :

- Fiche 1 : Réalisation d'un soin du quotidien **en double exemplaire**
- Fiche 2 : Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages **en double exemplaire**

Pour l'épreuve EP3 :

- Projet d'accueil (uniquement pour les assistantes maternelles et les aides à domicile qui ont fait ce choix au moment de l'inscription) **en double exemplaire**

➤ **Votre correspondant :**

✉ Mme Maëva RICCARDI (maeva.riccardi@ac-grenoble.fr)
04.56.52.46.84